

Table ronde 2

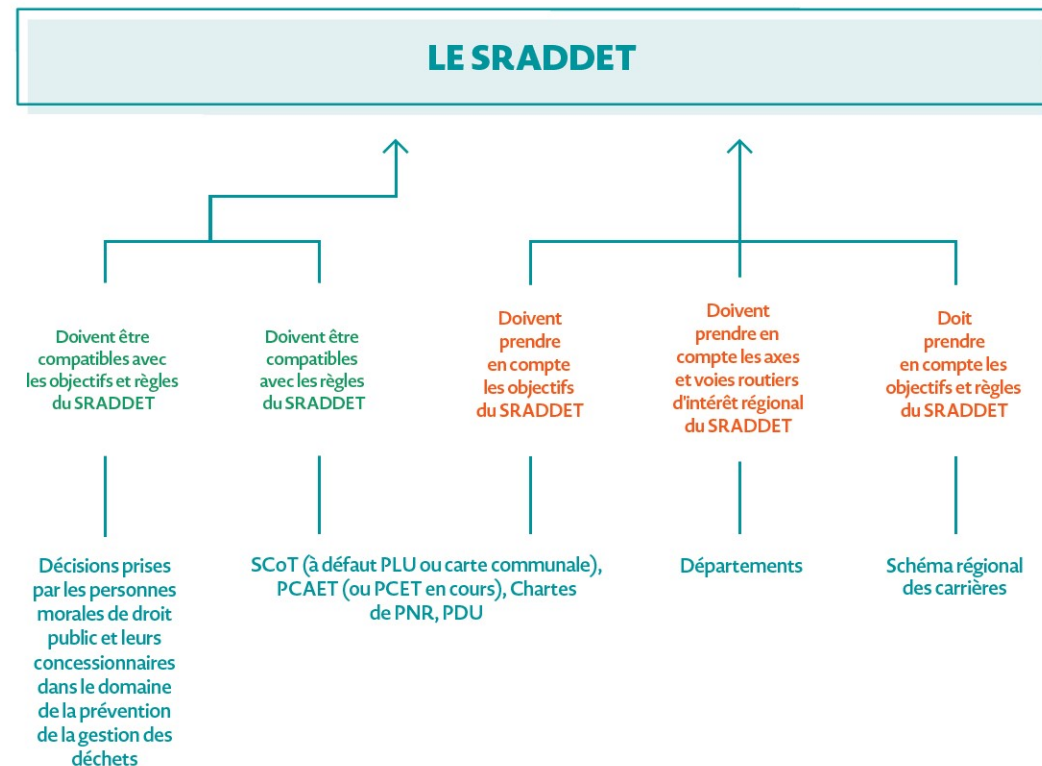
Comment intégrer les SafN dans la planification territoriale ?

- Thibaud Marijn – Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Agnès Hennequin – ARBE Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement
- Edouard Massonneau – AUDAT.VAR Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var
- Annelise Muller – FNE France Nature Environnement PACA
- Nicolas Maurel – Provence-Alpes Agglomération



INTRO - Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

- Instauré par la loi NOTRe du 7 août 2015.
- Remplace 5 Schémas et plans régionaux.
- Couvre 11 domaines obligatoires, dont la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité.
- Les documents de planification infrarégionaux doivent **prendre en compte** ses objectifs et **être compatibles** avec ses règles.
- Rôle d'impulsion d'un Schéma intégrateur et prescripteur.



INTRO - SRADDET SUD et Solutions d'adaptation fondées sur la nature

Exemples de règles faisant des écosystèmes une réponse au changement climatique (liste non exhaustive !)

Règle LD1-OBJ10 C

Eviter et réduire l'imperméabilisation des sols

Règle LD1-OBJ11 A

Définir pour les opérations d'aménagement des orientations et objectifs de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité

Règle LD2-OBJ37

Favoriser la nature en ville via des orientations et objectifs favorables à la biodiversité en ville et l'adaptation au changement climatique

Règle LD2-OBJ50 C

Restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau, préserver les zones humides

Les bonnes pratiques pour une bonne prise en compte dans le document de planification

- Guide PLU(i) & Biodiversité :
 - 2019, 122 pages
 - Toutes les étapes de l'élaboration du PLU
 - Les préalables => CCTP
 - Les pièces non opposables
 - Les pièces opposables
 - Les annexes

⇒ *articulation, cohérence entre les différentes pièces*

- Objectifs : **éviter** et **réduire** les impacts sur la biodiversité, prendre en compte la nature comme un atout



FICHE SYNTHÉTIQUE À DESTINATION DES ÉLUS ET TECHNICIENS
Les cours d'eau et canaux, des atouts pour mon territoire

La renaturation des cours d'eau et canaux, un enjeu fort pour un cadre de vie de qualité

Les cours d'eau naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur font l'objet d'une attention croissante. Cette crainte est fondée : les processus d'artificialisation des cours d'eau, en particulier en milieu urbain, ont entraîné une perte de biodiversité. Quant aux canaux, leur vocation première d'irrigation a été occultée par leur rôle de protection des zones d'habitat. Ces deux types de cours d'eau ont donc subi une dégradation importante. Cette fiche synthétique a pour objectif de présenter les enjeux de la renaturation des cours d'eau et canaux, et de proposer des pistes d'action pour améliorer leur gestion.

FICHE TECHNIQUE À DESTINATION DES TECHNICIENS ET BUREAUX D'ÉTUDES
Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et canaux dans un Plan local d'urbanisme (PLU) – Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)



Pourquoi prendre en compte l'eau, les milieux aquatiques, la biodiversité, dans un PLU(i) ?

Les cours d'eau naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur font l'objet d'une attention croissante. Cette crainte est fondée : les processus d'artificialisation des cours d'eau, en particulier en milieu urbain, ont entraîné une perte de biodiversité. Quant aux canaux, leur vocation première d'irrigation a été occultée par leur rôle de protection des zones d'habitat. Ces deux types de cours d'eau ont donc subi une dégradation importante. Cette fiche synthétique a pour objectif de présenter les enjeux de la renaturation des cours d'eau et canaux, et de proposer des pistes d'action pour améliorer leur gestion.

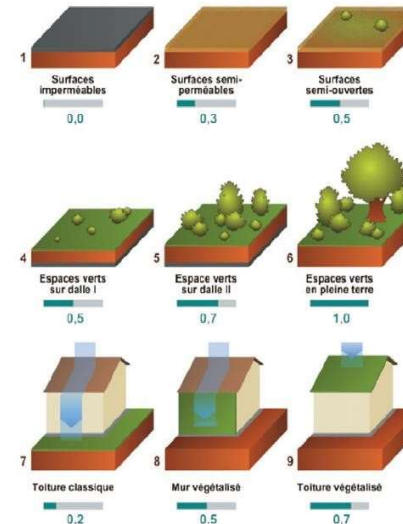
Les PLU et PLUI approuvés le 1er janvier 2017 ont pour objectif de préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et canaux, et de proposer des pistes d'action pour améliorer leur gestion.



Les leviers pour une bonne prise en compte dans le document de planification

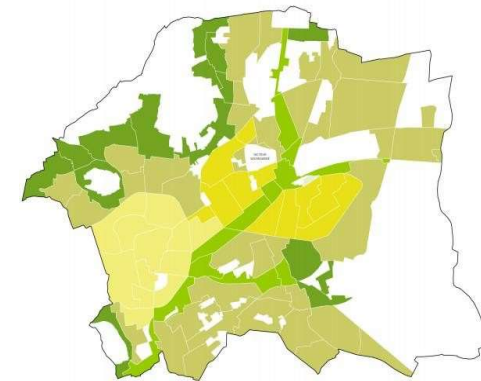
- Code de l'Urbanisme : de nombreux outils réglementaires ou incitatifs :
 - Pour protéger des éléments (L 151.23)
 - Pour préserver des secteurs à enjeux (Zonages indicés)
 - Pour apporter de la naturalité dans les projets d'aménagement (Coefficient de biotope par surface, Coefficient de pleine terre)
 - Pour amener de la nature en ville (OAP)
- Nécessite :
 - Une bonne connaissance => Diagnostic !
 - Un portage politique
 - Un accompagnement
 - De la sensibilisation

Zonage Le Thor (84)



1. Revêtement imperméable pour l'air et l'eau, sans végétation (béton, bitume, dallage avec couche de mortier).
2. Revêtement perméable pour l'air et l'eau, sans végétation (ciment, dallage mosaïque, dallage avec couche de gravier/sable).
3. Revêtement perméable pour l'air et l'eau, infiltration d'eau de pluie, avec végétation (dalle de bois, pierres de troils de pelouse).
4. Espaces verts sur dalles de rez-de-chaussée et garages, souterrains avec une épaisseur de terre végétale inférieure à 50 cm.
5. Espaces verts sans corrélation en pleine terre avec une épaisseur de terre végétale supérieure à 50 cm.
6. Continuité avec la terre naturelle, disponible au développement de la flore et de la faune.
7. Infiltration d'eau de pluie pour enrichir la nappe phréatique, infiltration dans des surfaces plantées.
8. Végétalisation des murs aveugles jusqu'à 10 m.
9. Végétalisation des toitures extensive ou intensive.

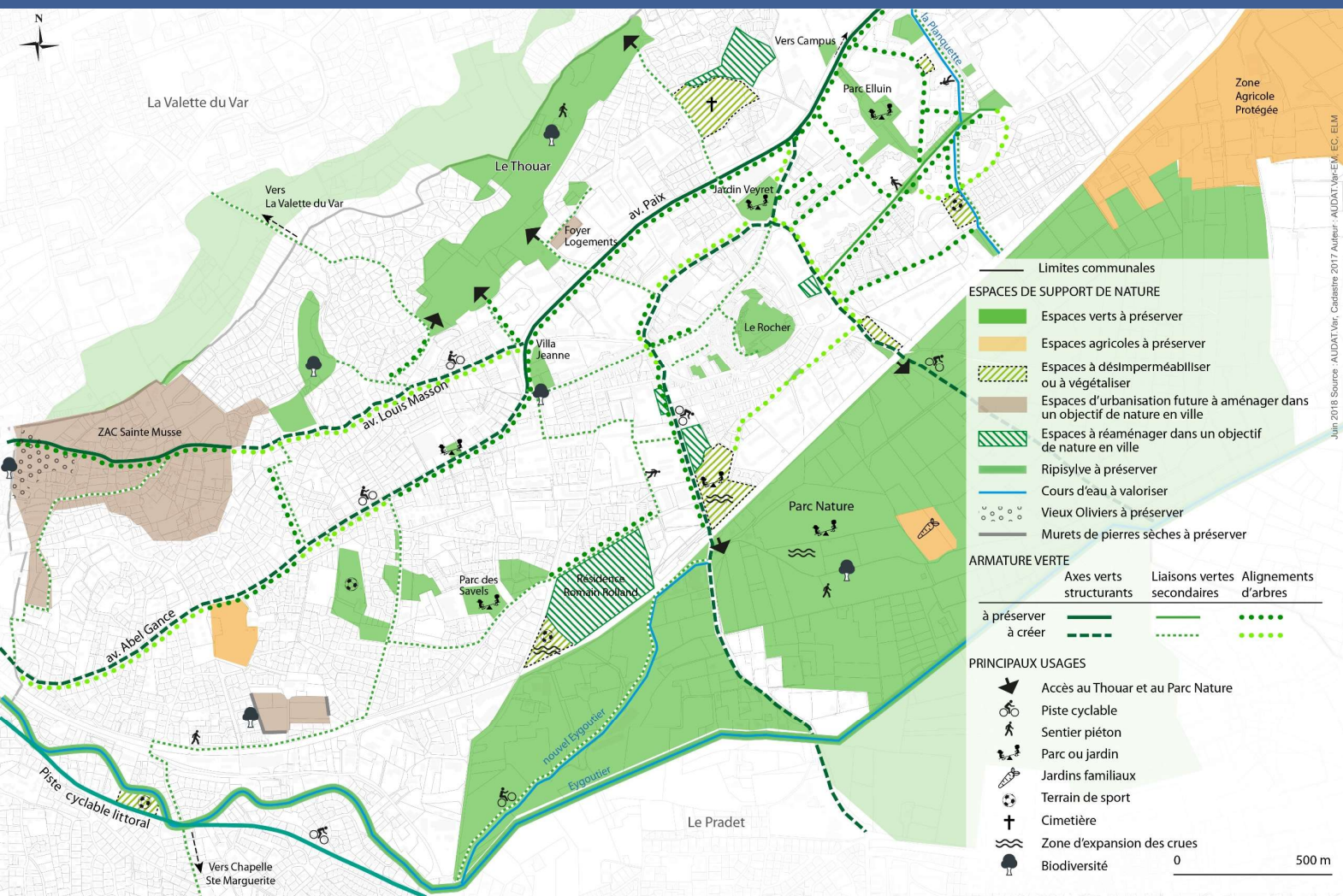
$$CBS = \frac{\text{Surface éco-aménagée}}{\text{Surface de la parcelle}}$$



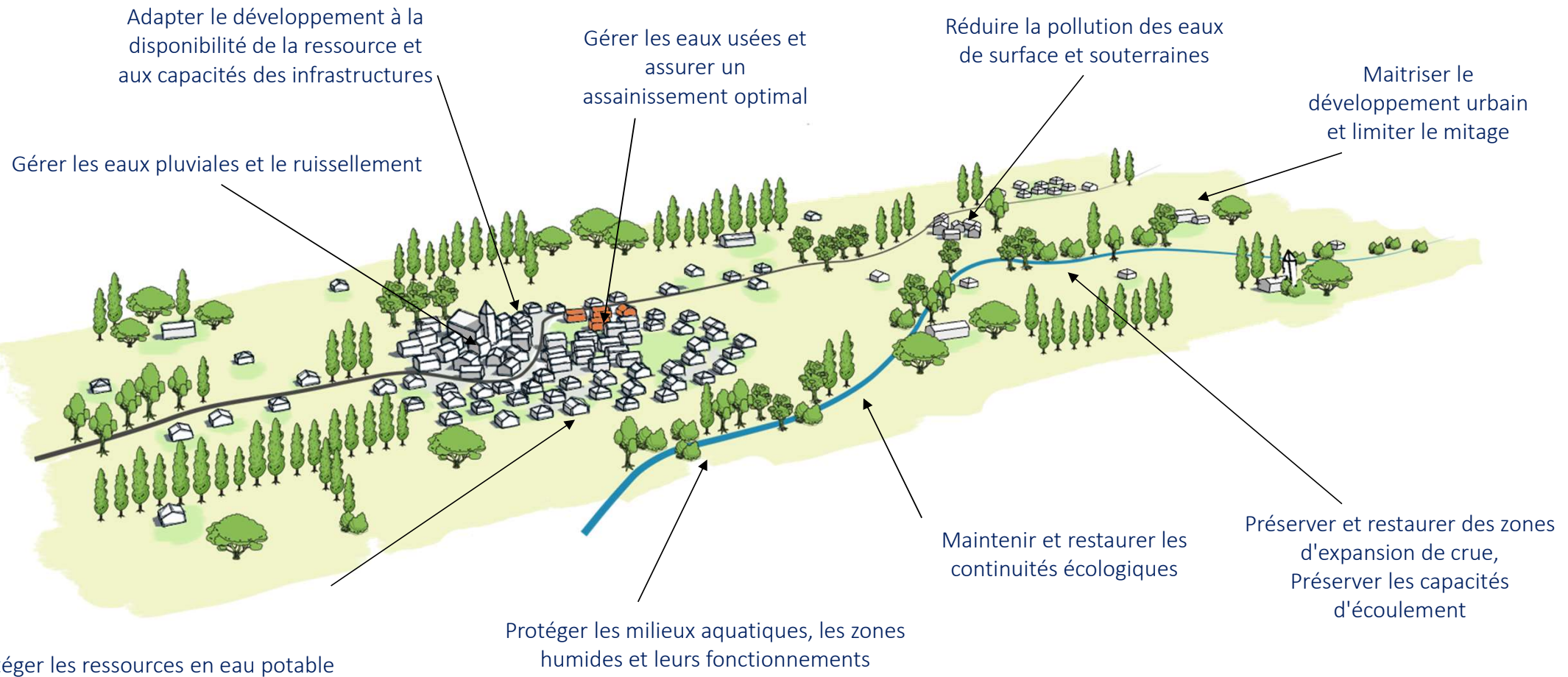
Coefficient de biotope par surface (CBS) et surface de Pleine Terre (PLT) minimaux imposés dans la zone UG (hors UGc) :

Extrait de la fiche outil/méthode de l'ADEME

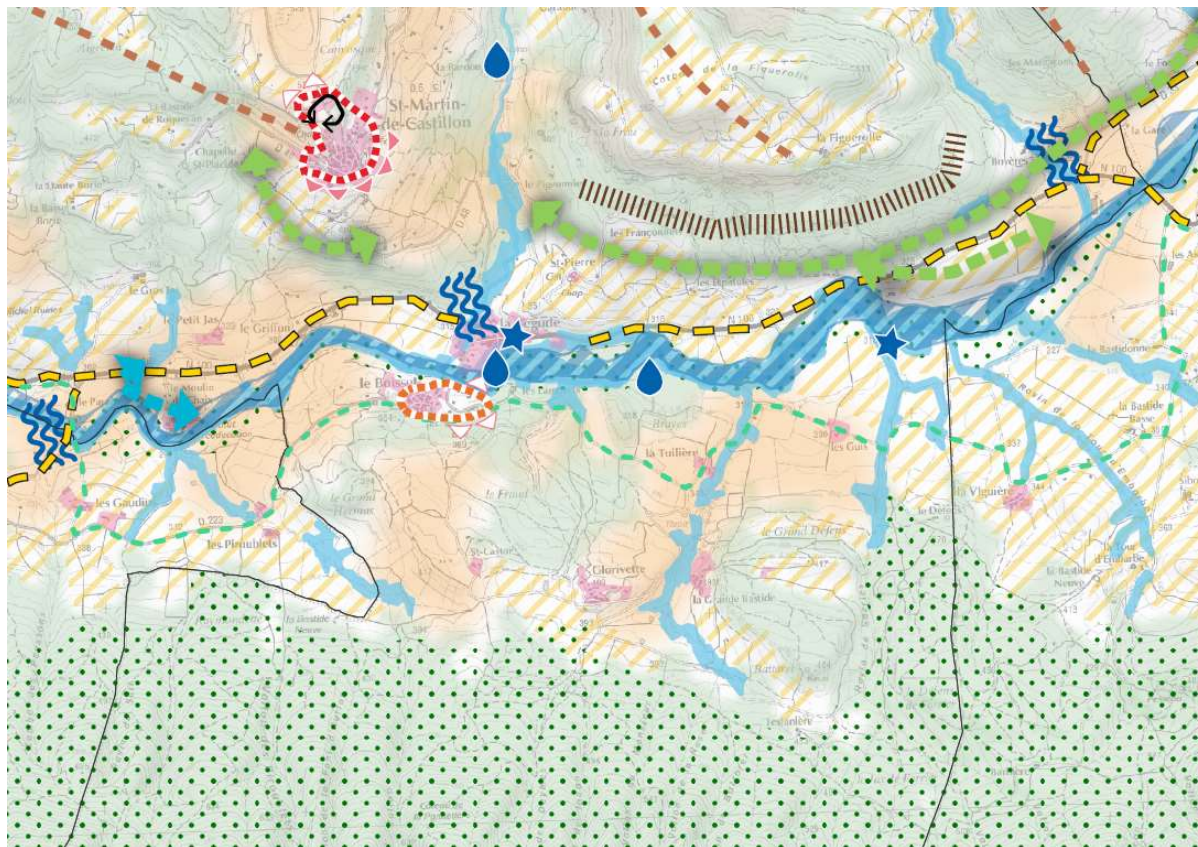
PLU LA GARDE – OAP Nature en ville



SCoT d'Apt – Eau & Milieux aquatiques dans le SCoT



S-CoT d'Apt – Eau & Milieux aquatiques dans le S-CoT



→ REPRÉSENTATION SUR LA CARTOGRAPHIE DU DOO

Aménager le territoire en adéquation avec la ressource en eau

-  Protéger les cônes de déjection liés au risque de ruissellement
-  Préserver l'espace de mobilité des cours d'eau
-  Protéger les captages en eau potable
-  Valoriser le Calavon-Coulon dans la traversée d'Apt
-  Protéger les sites patrimoniaux d'intérêt majeur

Préserver la trame verte et bleue à préserver sur le long terme

-  Réservoirs de biodiversité remarquables
-  Réservoirs de biodiversité boisés
-  Réservoirs de biodiversité agricoles
-  Réservoirs de biodiversité bleus
-  Corridors écologiques bleus
-  Corridors écologiques verts
-  Principe de continuités bleues avec les territoires voisins
-  Principe de continuités vertes avec les territoires voisins

Intégration des SafN dans le PCAET de Provence Alpes Agglomération

Dans le cadre de l'axe « Anticiper les impacts du changement climatique », l'orientation stratégique se rapporte à :

Règle LD1-OBJ11 A

Définir pour les opérations d'aménagement des orientations et objectifs de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité

Action n°43 : optimiser les réseaux de distribution d'eau potable

Action n°44 : inciter à l'installation de dispositifs de récupération des eaux de pluie

Action n°46 : réaliser des aménagements en faveur de la faune sauvage dans le cadre de la valorisation écotouristique du Lac de l'Escale

Règle LD2-OBJ50 C

Restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau, préserver les zones humides

Action n°48 : élaborer un plan de gestion des zones humides de la vallée de la Blanche

Agroforesterie : planter 10 km de haies et créer une dizaine de mares

Dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'eau le **marathon de la biodiversité** PAA s'engage sur 4 ans.

Objectif : créer ou recréer un maillage de haies et de mares favorables à la biodiversité (insectes, oiseaux, chauves-souris, amphibiens...)

Action PCAET n°45 : sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs sur la conservation de la biodiversité

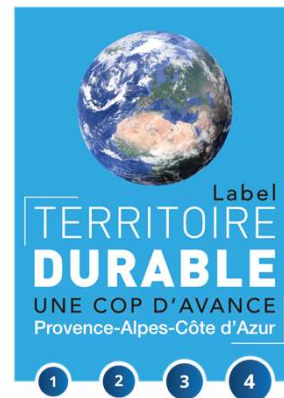
Partenariat avec le CEN PACA, la SAFER, la Chambre d'agriculture, GR CIVAM

Convaincre

Du gagnant-gagnant : bénéfique pour les espèces animales mais aussi...contribue à améliorer la qualité des sols des parcelles agricoles tout en contribuant à limiter l'érosion et les risques d'inondation.

Prendre en compte les enjeux de nature et de biodiversité dans son projet de territoire

- Avant d'élaborer le document de planification :
 - Des démarches pour monter en compétence sur la biodiversité (ABC, « Agenda 21 », Territoire engagé pour la Nature...)
 - Une réflexion sur la place de la nature dans le projet de territoire
- Questions à se poser :
 - Niveau d'enjeu « biodiversité » sur le territoire
 - Qui possède les compétences ? Quels partenaires associer ?
 - Quel niveau d'ambition pour le document de planification => CCTP



ANNEXE 4 CCTP

Convaincre les élus par l'exemple : des dispositifs régionaux de formation et de partages d'expériences

- Montrer des expériences exemplaires, reproductibles, régionales :
 - Le Biodiv'Tour : des visites de terrain pour les élus et techniciens
 - La formation des élus de Métropoles « Nature for City Life » : 4 modules à la carte sur la nature en ville pour l'adaptation au changement climatique
- Des webinaires « 1h pour comprendre et agir

www.arbe-regionsud.org



CONCLUSION – Ressources utiles

